

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16 février 2026 à 16h00

Date de la convocation : mercredi 11 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize février, à seize heures, à Foix (09), le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de l'Ariège, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain TOMEIO.

Présents :

C.C du Pays de Mirepoix : TOMEIO Alain

C.C de la Haute Ariège : FOURCADE Dominique

C.C. Arize-Lèze :

C.C Pays de Tarascon :

C.A. Pays Foix Varilhes : BORDES Marine, CAYROL Paul

C.C. du Pays d'Olmes : TORECILLAS Jean - Luc

C.C des Portes d'Ariège Pyrénées :

Excusés :

C.C du Pays de Mirepoix :

C.C de la Haute Ariège : BLANCO Didier

C.C. Arize-Lèze :

C.C Pays de Tarascon :

C.A. Pays Foix Varilhes : MELLER Norbert

C.C. du Pays d'Olmes : PEREIRA Cécile

C.C des Portes d'Ariège Pyrénées : AUGERY Maryline, PEYREFITTE Isabelle

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 25 septembre 2025
 2. Rapport d'activités
 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026
-

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 25 septembre 2025

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du 25 septembre 2025.

2. Rapport d'activités 2025

Le Président du PETR Ariège, Monsieur Alain Toméo, présente aux membres du comité syndical le rapport d'activités 2025.

Dans son propos introductif, il rappelle que l'année 2025 s'est inscrite dans un contexte institutionnel et financier contraint, mais souligne que cette période a précisément confirmé la pertinence du PETR comme outil politique de coopération territoriale. Il insiste sur la vocation du PETR à dépasser une logique d'addition de projets pour construire des dynamiques collectives, structurées et durables, au service des communes et intercommunalités.

Le Président met en avant une orientation stratégique forte : faire de la coopération territoriale un levier concret de transition écologique et solidaire. Il souligne que le PETR ne se limite pas à un rôle d'ingénierie, mais agit comme un espace de mise en cohérence, de dialogue et d'innovation, capable de relier les initiatives locales, de sécuriser les projets et d'ouvrir le territoire à des dynamiques nationales et européennes.

Il rappelle que les grands cadres structurants – Programme Alimentaire Territorial, Avenir Montagnes, politiques contractuelles (CRTE, CTO) et programmes européens (LEADER, Erasmus+) – ont constitué en 2025 des piliers d'action essentiels, permettant de donner de la lisibilité aux projets et de mobiliser des financements dans un environnement complexe.

Dans une logique d'innovation, il insiste sur l'évolution des méthodes d'intervention du PETR, fondées sur une approche plus située, adaptable et coopérative, permettant d'accompagner les territoires au plus près de leurs capacités réelles. Il met également en avant les expérimentations conduites, notamment en matière de sécurité sociale de l'alimentation et de gouvernance partagée, comme illustrations concrètes de la capacité du territoire à produire des réponses nouvelles, collectives et reproductibles.

Enfin, le Président souligne l'importance du lien entre échelle locale et échelle européenne, en particulier à travers les programmes LEADER et Erasmus+, qui permettent d'inscrire les initiatives ariégeoises dans des dynamiques d'échange, d'apprentissage et d'ouverture stratégique.

À l'issue de cette présentation, aucune observation ni remarque particulière n'est formulée par les membres présents.

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Le Président du PETR Ariège, Monsieur Alain Toméo, ouvre le débat d'orientation budgétaire en rappelant qu'il constitue un temps essentiel de transparence et de pilotage, permettant d'articuler les contraintes financières avec les ambitions du syndicat en matière de coopération territoriale et d'innovation.

Il présente les orientations générales pour 2026 en précisant que le budget du PETR reste majoritairement composé de dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement demeurant limitées à des besoins de renouvellement de matériel estimés à 6 000 €. Il souligne en revanche l'importance des opérations sous mandat de l'État, notamment dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial et du démonstrateur territorial DYNAMO, qui génèrent des flux de trésorerie significatifs via des comptes de tiers, pour un montant prévisionnel de 492 352,48 €, sans impact sur l'équilibre budgétaire.

S'agissant des dépenses de gestion courante, le Président indique qu'elles sont strictement contenues aux besoins de fonctionnement, mais marquées par une hausse de l'article 611 liée aux prestations nécessaires à la mise en œuvre des projets cofinancés. Ces dépenses concernent principalement les actions en agriculture et alimentation (PAT financé à 70 % par l'État-DRAAF et DYNAMO à 70 % par France 2030), les transitions en montagne (programme Avenir Montagne financé à 80 % par l'État) et les projets de participation citoyenne et d'économie sociale et solidaire dans le cadre d'Erasmus+ (financement à 100 % par l'Union européenne). Elles correspondent à des engagements contractuels liés aux subventions obtenues sur la période 2024–2026.

Il précise également la mise en place d'une convention de mise à disposition du service des ressources humaines de l'Agglomération Foix-Varilhes, pour un montant annuel de 3 000 €, afin d'assurer la gestion des paies à raison de 9 heures mensuelles, en complément de la réorganisation interne intervenue après le départ de l'assistante administrative et financière. Cette évolution s'accompagne de frais techniques de paramétrage des logiciels comptables pour un montant de 7 776 €.

Concernant les écritures comptables, il indique une augmentation de l'article 65 liée à une régularisation comptable des subventions FEADER-LEADER, sans incidence réelle en dépenses, ainsi qu'au reversement de 18 000 € au partenaire catalan Resilience Earth dans le cadre du projet Erasmus+ KA210, dans l'attente de perception de la subvention européenne.

Au titre des reversements inscrits au chapitre 74, le Président mentionne deux opérations : le remboursement de 10 090 € à l'Agence nationale Erasmus+ au titre d'un trop-perçu sur les mobilités 2024, et un risque de reversement de 14 000 € lié à un contrôle LEADER sur l'ingénierie 2021, en attente de décision définitive.

Les dépenses de personnel représentent 6,4 équivalents temps plein répartis sur 8 agents. Le Président souligne la stabilité de la masse salariale, équivalente à celle de 2024, malgré le recrutement d'un chargé de mission dédié à la sécurité sociale de l'alimentation. Cette maîtrise s'explique par l'absence de recrutement d'un directeur, la mise en place d'une co-direction assurée en interne et le passage à mi-temps du poste administratif, générant une économie d'environ 45 000 €. Il précise que cette organisation fait l'objet d'un suivi et pourra être ajustée.

Les échanges font apparaître des interrogations sur la pérennisation de la co-direction. Il est rappelé que cette organisation reste expérimentale, même si elle fonctionne à ce stade. Une réflexion est engagée sur la valorisation des fonctions exercées.

Le Président évoque ensuite les engagements pluriannuels, limités aux opérations sous mandat, notamment le démonstrateur DYNAMO, représentant un volume de 1 713 639 €, réparti contractuellement entre 2025 (360 659,42 €), 2027 (685 455,60 €) et 2029 (667 523,98 €). Il précise que les versements aux bénéficiaires sont conditionnés aux encaissements de l'État afin de préserver la trésorerie du syndicat. Il rappelle par ailleurs que le PETR n'est engagé dans aucun emprunt.

S'agissant des recettes, le Président insiste sur le décalage structurel entre les dépenses engagées et le versement des subventions, notamment européennes. Il indique que plus de 800 000 € de subventions restent à percevoir, dont plus de 600 000 € au titre du FEADER-LEADER, générant un besoin de trésorerie estimé à plus de 300 000 €. Ce décalage explique le résultat excédentaire de 430 186,29 € constaté en 2024, sans refléter une capacité financière mobilisable.

Dans ce contexte, il précise que le budget est construit selon une logique de trésorerie, en ne retenant que les recettes notifiées et attendues sur l'exercice. Les recettes de fonctionnement reposent sur les cotisations des EPCI, les financements de l'État (PAT, Avenir Montagne) et les fonds européens (FEADER-LEADER, Erasmus+).

Concernant les cotisations, il rappelle que leur montant a été exceptionnellement abaissé à 1,20 € par habitant en 2025, compte tenu du niveau de trésorerie et des contraintes des intercommunalités. Il est proposé de réajuster ce niveau à 1,50 € par habitant pour 2026, afin de garantir l'équilibre du modèle économique du syndicat.

Les échanges portent principalement sur les difficultés de trésorerie des intercommunalités et sur les retards de paiement des subventions, notamment régionales, qui fragilisent l'ensemble de la chaîne de financement. Il est rappelé la nécessité de maintenir une approche sincère dans la présentation budgétaire, fondée sur les montants effectivement notifiés.

Enfin, il est précisé que le vote du budget doit intervenir avant l'installation du prochain bureau afin de permettre la continuité des paiements, notamment dans le cadre des opérations sous mandat et des versements aux porteurs de projets.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le rapport d'orientations budgétaires.